



Sylvain Gaudin - CRPF CA © CNPF



**SONNEUR À VENTRE JAUNE ENGOULEVENT D'EUROPE FORÊT ALLUVIALE
TAUPIN VIOLACÉ FORÊT DE PENTE GRAND MURIN VERTIGO MILAN ROYAL
RUISSEAU INTRA FORESTIER TRITON CRÊTÉ PIQUE PRUNE LANDE
SÈCHE CRÉATION DE PISTE FORESTIÈRE BALBUZARD PÊCHEUR...**

ANNEXE VERTE NATURA 2000

SIMPLIFICATION DES MESURES RÉGLEMENTAIRES NATURA 2000 EN FORÊT



Gilles Bossuet - CRPF PACA © CNPF



Michèle Barbillé © CNPF



Sylvain Gaudin - CRPF CA © CNPF



Gilles Bossuet - CRPF PACA © CNPF

La présence de sa forêt dans un zonage Natura 2000 est un paramètre important à prendre en compte dans sa gestion forestière.

Face à la multitude des documents d'objectifs de chaque site Natura 2000 (plus de 60 en Nord Pas-de-Calais Picardie) et à la difficulté de s'y retrouver tant la technique (description et reconnaissance des habitats et des espèces) est complexe, le conseil de centre du CRPF a mis en œuvre une disposition de simplification de la réglementation : la rédaction d'annexe verte Natura 2000 au schéma régional de gestion sylvicole.

Cette annexe est un arrêté conjoint des ministères de l'environnement et de l'agriculture et de la forêt. Elle constitue le cadre réglementaire dans lequel doit s'inscrire toute gestion en site Natura 2000.

L'objectif de cette brochure est de présenter cette annexe simplifiant les procédures réglementaires et de comprendre comment prendre en compte concrètement les différents habitats (milieux forestiers) et espèces protégés dans la gestion de la forêt.



© Jean-Christophe Hauguel



Mireille Mouas - IDF © CNPF



Jacques Becquey - IDF © CNPF



© DR



© CNPF Alain Persuy

SOMMAIRE

Le zonage réglementaire Natura 2000	3
Mode d'emploi de l'annexe verte	5
Obligations générales.....	6
Recommandations générales	8
Forêts alluviales à aulne et frêne	10
Chênaies acidiphiles à molinie bleu	12
Forêt de pente de tilleul, d'érable, de frêne	14
Hêtraies-Chênaies.....	16
Chênaies pédonculées sur sols acides à neutre	18
Les amphibiens	20
Les insectes	21
Les chiroptères	22
Les mollusques	23
Les plantes	23
Les oiseaux	24
Les milieux agropastoraux	26
Les habitats aquatiques et milieux humides	28
Cas particuliers.....	31



Le zonage réglementaire Natura 2000

Source Site Internet Natura 2000 en Picardie

Avec comme champ d'application le territoire des 27 pays de l'Union Européenne, Natura 2000 est considérée comme une des politiques de protection de la biodiversité des plus ambitieuses au niveau mondial.

Constitué de plus de 26 000 sites désignés de façon cohérente à l'échelle européenne, le réseau Natura 2000 couvre près de 950 000 km² (soit environ 18 %) du territoire terrestre de l'Union Européenne et environ 200 000 km² des mers et océans, les sites marins étant actuellement en pleine expansion.

Ce réseau est né de deux directives qui en constituent le fondement réglementaire.

La directive « Oiseaux » (2009/147/CE) parue en 1979 (et codifiée de nouveau en 2009) propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union Européenne. Près de 5 400 sites ont été classés par les états de l'Union en tant que Zones de Protection Spéciales (ZPS) au titre de cette directive.

La directive « Habitats Faune Flore » (92/43/CE) de 1992 établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune (hors oiseaux) et de flore sauvages ainsi que des habitats naturels. Cette directive répertorie plus de 231 types d'habitats naturels et 900 espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les 22 600 Zones Spéciales de Conservation (ZSC), permettent au titre de cette directive, une protection de ces habitats et espèces menacés.

Ce réseau de sites Natura 2000 a pour objectif premier de contribuer à lutter contre l'érosion de la biodiversité sur le territoire des 27 pays de l'Union Européenne. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire. En parallèle, il doit permettre de réaliser les objectifs d'un développement écologiquement rationnel fixés par la convention sur la biodiversité adoptée lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et ratifiée par la France en 1996.

L'ambition de Natura 2000 est donc de concilier activités humaines, protection de la biodiversité et valorisation des territoires dans une optique de développement durable.

PLACE DU RÉSEAU EN NORD PAS-DE-CALAIS PICARDIE

Picardie

- Zones Oiseaux : 36 590 ha dont 15 % de forêts privées
- Zones Habitats : 18 140 ha dont 21 % de forêts privées

Nord Pas-de-Calais

- Zones Oiseaux : 71 368 ha dont 21 % de forêts privées
- Zones Habitats : 18 140 ha dont 33 % de forêts privées

La forêt privée est donc largement surreprésentée dans le réseau Natura 2000 par rapport à son occupation du territoire.



QUE DIT LA RÉGLEMENTATION POUR UNE FORÊT SITUÉE EN ZONE NATURA 2000 ?

Les activités situées en zone Natura 2000 sont soumises à évaluation des incidences. La forêt est concernée, ce qui signifie que la gestion doit entrer dans le triptyque éviter – réduire – compenser ses impacts sur le milieu naturel.

Pour la forêt privée, éviter et réduire sont les deux seules solutions opérationnelles tant les moyens disponibles ne permettent pas de compensation coûteuse.

L'arrêté du 11 avril 2010 définit comme soumis à une évaluation des incidences :

- Les plans simples de gestion (PSG) et les règlements type de gestion (RTG) ;
- Les coupes soumises à autorisation pour les forêts de + 25 ha et ne disposant pas de PSG ;
- Les coupes soumises à autorisation selon l'article L124-5 et suivant du code forestier (les seuils de surface varient selon les départements).

Il existe ensuite des arrêtés préfectoraux départementaux qui étendent ces évaluations des incidences. Cela peut concerner :

- Les boisements de terres agricoles lorsque les Conseils départementaux ont délibéré pour les réglementer (art L126-1 du code forestier). Seul le Pas-de-Calais est concerné en 2015 ;
- La création de place de dépôts nécessitant une stabilisation du sol (pour le Nord et le Pas-de-Calais) ;
- La création de voirie forestière pour les camions grumiers (pour le Nord et le Pas-de-Calais).

Le législateur a prévu dans les articles L122-7 et L122-8 du code forestier une simplification des procédures en synchronisant les instructions des code forestier, code de l'environnement et code du patrimoine.

Le CNPF est désigné comme autorité compétente pour l'instruction des dossiers en zone Natura 2000.

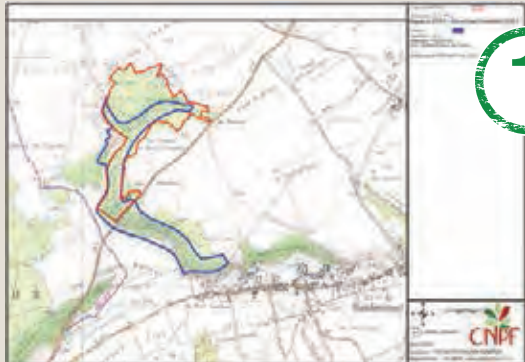
POURQUOI UTILISER L'ANNEXE VERTE ?

Le contrat Natura 2000 et la charte Natura 2000 ne dispensent pas d'évaluation des incidences sur l'ensemble de la forêt.

Les contrats permettent de faire des travaux de restauration des milieux naturels et bénéficient d'une subvention. Les chartes sont des cahiers des charges de bonne gestion que le propriétaire s'engage à respecter. Elles n'engendrent pas de surcoût.

Afin d'assurer une égalité de traitement et d'afficher clairement les règles techniques qui permettront de gérer les forêts, le Conseil de centre du CRPF a décidé de rédiger une annexe Natura 2000 au schéma régional de gestion sylvicole. Cette annexe qui est un arrêté ministériel (Ministère en charge de l'agriculture et ministère en charge de l'environnement) constitue donc le cadre de gestion des forêts et d'agrément des plans simples de gestion.

Mode d'emploi de l'annexe verte



1

Sur demande ou lors du renouvellement du plan simple de gestion, **le CRPF informe le propriétaire** sur la présence ou non d'un zonage Natura 2000 sur la forêt. Il peut s'agir d'une zone ZSC (zone spéciale de conservation) au titre de la directive Habitats ou d'une zone ZPS (zone de protection spéciale) pour la directive Oiseaux.



2

Le propriétaire consulte le document d'objectif de son site Natura 2000 afin de connaître les habitats présents sur sa forêt :

Picardie : <http://www.natura2000-picardie.fr/>

Nord Pas-de-Calais : <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?Demarche-Natura-2000>



3

Le propriétaire consulte les annexes vertes :

les obligations générales et les obligations contenues dans chaque fiche d'habitat ou d'espèce. (voir pages suivantes de la brochure)



4

Le technicien du CRPF vérifie lors de l'instruction du PSG si la gestion prévue est conforme à l'annexe verte. Il demande le cas échéant des modifications.

Une fois le PSG agréé, le propriétaire n'a plus de démarche administrative à faire. La simple application du PSG est conforme à la réglementation Natura 2000.



Obligation 1

Maintenir un équilibre sylvocynégétique, c'est-à-dire conserver une population de gibier qui permette la pérennité des habitats et des espèces. Les principales espèces concernées par cet équilibre sont le chevreuil, le cerf et le sanglier.

Un déséquilibre entraîne une dégradation de l'état de conservation des habitats en détruisant la régénération de tout ou partie des essences et les peuplements en place. Un des exemples les plus marquants est l'écorçage systématique de tous les châtaigniers dans les forêts où le cerf abonde.

Il n'y aura pas d'agrément des PSG pour les forêts dont les populations de gibier sont trop élevées.

ACTIONS CONCRÈTES POUR ASSURER LE MAINTIEN DE L'ÉQUILIBRE SYLVOCYNÉGÉTIQUE

- Faire des demandes de plans de chasse permettant une régénération de la forêt,
- Respecter et réaliser le plan de chasse attribué,
- Offrir au gibier des zones d'herbages (clairière intraforestière, bords de chemins élargis et enherbés, conservation des zones ouvertes ayant souvent des sols improductifs),
- Conserver et planter des arbres fruitiers (châtaignier, pommier...),
- Entretien ou créer des mares.

Obligation 2

Maintenir les arbres morts sur pied ou au sol déjà présent. Des arbres morts récemment et ayant une valeur économique significative peuvent être exploités.

Les bois morts sur pied ou tombés, de gros ou de petit diamètre sont indispensables au cycle biologique des forêts. Plusieurs espèces nichant dans les arbres morts régulent les prédateurs des forêts.

ACTIONS CONCRÈTES

- Permettre à de nombreuses espèces de se développer en gardant du bois mort de préférence de gros diamètre sans faire de sacrifice économique important et sans mettre en danger les activités humaines (éviter les arbres morts en lisière ou en bord de chemin).
- Éviter de ramasser le bois mort lors des coupes de bois de chauffage.
- Conserver des arbres sans avenir. Leurs défauts sont autant de niches écologiques pour de nombreuses espèces.





© CNRS, B. Bignon, S. Pilet

© Sylvain Gaumain CNPF



Obligation 3



Rappel : seuls des produits phytosanitaires homologués forêt peuvent être utilisés et appliqués par des applicateurs agréés. L'emploi de produits phytosanitaires est interdit dans plusieurs habitats. Ils peuvent entraîner une pollution de l'eau et des habitats (risque de maladies, de pollution, inversion de flore...).

L'absence de produits phytosanitaires évitera de dégrader la qualité de l'eau et des habitats d'espèces présents. Cette obligation concerne les habitats qui sont proches des cours d'eau ou qui possèdent une nappe d'eau proche de la surface et donc une capacité d'épuration faible :

- Habitats aquatiques (liste page 28-29)
- Habitats humides (liste page 28-29)
- Forêts de pentes, éboulis ou ravins
- Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses
- Forêts alluviales à aulne glutineux et frêne

ACTIONS CONCRÈTES

- Ne pas utiliser de phytocides évite la dégradation de la qualité de l'eau des habitats des espèces présentes. C'est aussi nous préserver des polluants qui peuvent migrer dans les captages d'eau.
- En cas de concurrence de la végétation herbacée (molinie ou fougère aigle par exemple, herbes diverses présentes au niveau de boisements de terres agricoles), semi-ligneuses (ronce, genêt...) ou ligneuses (bouleau, saule, noisetier, cytise...) il existe maintenant des solutions alternatives aux traitements chimiques. Le développement par exemple des outils Becker© permet de planter dans des terrains envahis par la fougère aigle et d'assurer l'avenir des plants.

Obligation 4

Faire figurer les obligations dans le plan simple de gestion.

Obligation 5

Ne pas combler les mares volontairement.

ACTIONS CONCRÈTES

- Cartographier les mares dans votre PSG.
- Lors des récoltes de bois, prévenez les exploitants de la présence de ces mares, en exigeant qu'ils les respectent. Les mares sont des points d'eau permettant à la faune de s'installer plus facilement.
- Restaurer les mares dans la forêt.





Recommandation 1

Favoriser la régénération naturelle, permet le plus souvent le recrutement à moindre coût d'essences variées adaptées à la station.

Malgré tout, de nombreuses situations nécessitent le recours à des plantations : absence de régénération, inadaptation des essences en place avec le sol, dépérissements, amélioration des provenances ou génétiques. Dans ce cas, adapter le choix des essences aux stations et utiliser des provenances recommandées par le ministère de l'agriculture et de la forêt.

ACTIONS CONCRÈTES

- Utiliser les guides de station de choix des essences forestières (disponibles en téléchargement sur le site internet du CRPF).
- Compléter les régénérations naturelles pas toujours abondantes par des plantations d'essences minoritaires ou apportant de la diversité à la forêt

Recommandation 2

Favoriser la diversité des essences forestières qui améliorent la qualité des peuplements : protection contre les maladies, stabilité des peuplements, amélioration de la qualité de l'humus...

ACTIONS CONCRÈTES

- Conserver les essences d'accompagnement comme le bouleau, le saule, le tilleul... mais en maîtrisant toutefois leur propension à se développer rapidement.
- Diversifier les essences dans les différentes parcelles en fonction des qualités des sols qui varient.
- Planter en mélange c'est-à-dire en privilégiant une ou deux essences mais en intégrant à faible proportion des essences minoritaires (ex : alisier torminal, alisier blanc...)

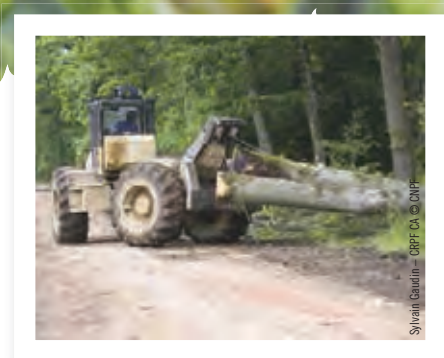


Recommandation 3

Favoriser la présence de différentes strates de végétation au sein des peuplements par le maintien d'un sous-étage bénéfique à la biodiversité (faune et notamment les oiseaux, flore).

ACTIONS CONCRÈTES

- Lors des exploitations ne pas couper systématiquement les arbustes en place,
- Ne pas couper pour le bois de chauffage les petits arbres de faible valeur économique.



Sylvain Candolin - CNPF © CNPF

Recommandation 4

Prendre des précautions lors des travaux d'exploitation, en utilisant du matériel adapté et des techniques appropriées.

Les sols forestiers sont plus ou moins fragiles en fonction de leur texture. En outre, le tassement des sols (amplifié en période humide) peut occasionner de sévères dépérissements, aggravés par des attaques de parasites. Suite à un tassement, un sol se reconstitue en plusieurs dizaines d'années. Pour plus d'information consulter la brochure du CRPF sur la préservation de sols lors des exploitations.

ACTIONS CONCRÈTES

- Éviter le débardage en périodes humides, d'autant plus que les milieux sont sensibles (particulièrement les sols limoneux, les sols alluviaux ou marécageux...).
- Cloisonner les parcelles pour le respect des sols.
- Utiliser du matériel adapté à chaque situation (débardage avec un tracteur à câble...).

Recommandation 5

Éviter la coupe systématique du lierre. Son enlèvement n'est pas justifié car il constitue une dépense en temps ou en euros inutile. Le lierre avec sa floraison abondante favorise notamment les insectes pollinisateurs. Ses nombreux fruits mûrs en fin d'hiver sont très appréciés des oiseaux à une période de disette.

ACTION CONCRÈTE

- Dans certains cas la coupe du lierre peut être justifiée si celui-ci envahit les branches hautes de l'arbre ou augmente sa prise au vent. Mais dans la majorité des situations, le lierre n'est pas néfaste au développement de l'arbre dont il se sert comme support.



© Mireille Monas-CNPF



Recommandation 6

Maintenir les lisières étagées qui forment une zone de transition entre les peuplements forestiers et les zones ouvertes et contribuent à la stabilité des peuplements en filtrant les vents violents. De plus, elles hébergent de nombreuses espèces animales et végétales.

En absence de lisière il est souhaitable de créer une zone de transition arbustive entre la forêt et la zone ouverte.

ACTIONS CONCRÈTES

- Réaliser des coupes moins importantes en lisière et garder des arbres solides face au vent.
- Maintenir les arbustes présents en lisière.
- Créer ou maintenir une bande enherbée en lisière.



Jean-Léonard - CNPF © CNPF



Sylvain Gaudin - CRPF CA © CNPF

Forêts alluviales à aulne et frêne

■ TOPOGRAPHIE / FRÉQUENCE

Forêt recouvrant une faible surface. Les activités humaines ont souvent conduit à sa disparition le long des grands cours d'eau. Ces forêts alluviales ont davantage perduré le long des petits cours d'eau.

■ SOL / RICHESSE CHIMIQUE

Ces forêts se développent sur des zones inondables aux sols très fertiles. Les sols proches du cours d'eau sont engorgés à faible profondeur et une grande partie de l'année. Plus on s'éloigne du cours d'eau plus les sols sont drainés. Ces sols offrent une bonne alimentation en eau au peuplement. Ceux-ci peuvent selon la géologie être carbonaté ou non. Pour vérifier la présence de carbonate de calcium dans le sol, appliquer quelques gouttes d'acide chlorhydrique (solution du commerce dilué au quart) sur la terre fine en évitant les cailloux. L'effervescence indique la présence de carbonate de calcium.



Sylvain Gaudin - CRPF CA © CNPF



Sylvain Gaudin - CRPF CA © CNPF

■ VÉGÉTATION

La strate arborée est composée principalement de l'aulne glutineux sur les sols les plus engorgés. Sur les sols mieux drainés le Frêne, les érables, le Chêne pédonculé remplacent l'Aulne glutineux.

La strate arbustive est généralement très diversifiée, on retrouve des arbustes tels que le Groseillier rouge, la Viorne obier, le Saule, le Sureau noir et aussi des lianes tels que la Clématite, le Lierre grimpant...

La strate herbacée est elle aussi généralement très diversifiée avec de nombreuses plantes qui affectionnent l'humidité tels que la Reine des prés, le Cirse des maraîchers, la Laîche pendante, l'Iris faux acore, le houblon...

■ INTÉRÊT SYLVICOLE



Sur les sols les plus engorgés peu d'essences à intérêt sylvicole peuvent se développer, on retrouve principalement l'Aulne glutineux. Par contre en s'éloignant de la berge on retrouve des sols drainés et très fertiles qui permettent une production de bois de qualité pour un grand nombre d'essences (Frêne, Chêne pédonculé, Aulne glutineux, Érable...)

■ INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE



Forêt à structure étagée et diversifiée (arbres, petits arbres, arbustes, lianes) favorable à la faune et particulièrement aux oiseaux (Trogodyte mignon...).

La flore qui s'y développe est diversifiée, mais souvent commune. Ponctuellement des espèces rares peuvent être présentes : Dorine à feuilles alternes, Lathrée écailleuse, Euphorbe des marais, Gesse des marais, Peucedan des marais...

Ces forêts sont souvent associées à une mosaïque d'habitats d'une grande richesse spécifique : mégaphorbiaie, prairie humide inondable, mare... L'alternance des milieux humides, de prairie et de forêt est favorable à une très grande biodiversité.

Les forêts alluviales jouent un rôle de régulateur de débit des eaux et ont une fonction fondamentale dans le cadre de la protection des berges face à l'érosion. Elles forment aussi un système épurateur efficace des eaux.



Mesures de gestion obligatoires

- Afin de préserver cet habitat et les espèces qui y sont liées l'introduction des essences est réglementée. La liste des essences est la suivante :
 - Aulne glutineux
 - Frêne commun (n'est plus préconisé en raison des dépérissements liés à la charlarose)
 - Chêne pédonculé
 - Érable sycomore
 - Ormes
 - Saules
 - Bouleaux
 - Peupliers noirs
- Les sols de cet habitat sont particulièrement sensibles au tassement. Le passage de machines lourdes peut entraîner une baisse de fertilité et des dépérissements. Adapter les techniques de débardage est donc indispensable (câble-treuil, pneus basse-pression, exploitation sur sol sec ou gelé...). Les méthodes de travail doivent être adaptées au cas par cas pour chaque chantier, demandez conseil à votre gestionnaire.
- La pérennité de cet habitat est liée à la fluctuation de la nappe d'eau dans le sol. Le drainage du sol est donc à proscrire. De plus, en situation alluviale le drainage a un impact faible sur le niveau de la nappe et ce dispositif n'entraîne qu'une faible augmentation de la production forestière. Les créations de drainage doivent faire l'objet de demande de déclaration et d'autorisation selon la surface impactée auprès de l'administration.



Mesures de gestion volontaires/conseillées

- Une gestion par trouées est à privilégier en s'appuyant sur la régénération naturelle des essences en place.
- L'étagement de la végétation, arborée et arbustive est favorable à la faune, de nombreuses espèces y trouvent gîte et couvert. Il est important de préserver cet étagement.
- Assurer la stabilité des berges par le maintien ou l'implantation d'aulnes et de saules en bordure de cours d'eau. Une berge stabilisée participe à la bonne qualité de l'eau et offre des zones de refuge pour la faune aquatique. Référez-vous aux recommandations des guides de gestion du CRPF (<http://www.crpfnorpic.fr/>).
- Avant d'entreprendre des aménagements sur un cours d'eau (seuil, barrage...), veuillez contacter la DDT(m) de votre département au préalable.
- Il est nécessaire de lutter contre les espèces envahissantes telles que les renouées asiatiques et la Balsamine de l'Himalaya. Une fois installées elles remplacent les essences autochtones et il est très difficile de s'en débarrasser. En prévention, il faut éviter l'apport de terre ou de débris et maintenir un couvert végétal constant.





© CRPF de France-Centre © CNRF

Chênaies acidiphiles à molinie bleue

■ TOPOGRAPHIE / FRÉQUENCE

Terrasses alluviales ou à proximité de plans d'eau, dans des situations de dépressions, cuvettes ou toute situation occasionnant l'accumulation temporaire d'eau. Habitat ponctuel et souvent sur de faible surface.

■ SOL / RICHESSE CHIMIQUE

Sols acides, offrant une ressource trophique faible au peuplement. De plus le sol est engorgé dès la surface une partie de l'année. Le sol est généralement limoneux ou limono-sableux en surface.



Chèvrefeuille des bois

© MF



Fougère aigle

© VI



Michel Barthelet © CNRF

■ VÉGÉTATION

La strate arborée est composée de Chênes pédonculés de faible hauteur et généralement à faible densité, accompagnés par le Tremble ainsi que les bouleaux (pubescent et verruqueux).

La strate arbustive est très peu développée, à base de Bourdaine, de Néflier, de Callune, de Saules cendré et à oreillettes...

La strate herbacée est dominée par la Molinie (parfois en touradons) avec la Fougère aigle, le Chèvrefeuille des bois, la Luzule multiflore, le Jonc aggloméré et l'Agrostis des chiens. Présence possible de Sphaignes dans les fossés et ornières.

■ INTÉRÊT SYLVICOLE



L'acidité du sol et l'engorgement proche de la surface n'est pas favorable à la production de bois. On observe généralement des chênes de mauvaise qualité avec des branches basses et une hauteur faible. Il est préférable d'éviter les investissements.

■ INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE



Habitat occupant de petites surfaces.

La flore ne présente pas d'intérêt majeur, mais localement des espèces rares peuvent être présentes comme l'Osmonde royale.

Les ornières et les mares formées sur ce type de milieu représentent un intérêt pour les amphibiens.



Mesures de gestion obligatoires

- Afin de préserver cet habitat et les espèces qui y sont liées l'introduction des essences est réglementée. La liste des essences est la suivante :
 - Chêne sessile
 - Chêne pédonculé
 - Bouleaux
 - Pommier sauvage
 - Sorbier des oiseleurs
 - Tremble
 - Charme
- Les sols de cet habitat sont particulièrement sensibles au tassement. Le passage de machines lourdes peut entraîner des dépérissements. Adapter les techniques de débardage est donc indispensable (câble-treuil, pneus basse-pression, exploitation sur sol sec ou gelé...). Les méthodes de travail doivent être adaptées au cas par cas pour chaque chantier, demandez conseil à votre gestionnaire.
- La pérennité de cet habitat est liée à la fluctuation de la nappe d'eau dans le sol. Pour le préserver le drainage du sol est à proscrire (et le plus souvent interdit). De plus en raison de la forte acidité, le drainage du sol ne permettra pas un gain de productivité important.



Mesures de gestion volontaires/conseillées

- Cette station est difficile à rajeunir (régénérer) pour deux raisons principales : la concurrence herbacée (essentiellement la Molinie bleue) et la remontée de nappe suite aux coupes. Quelques conseils de gestion pour éviter de rater une régénération sur cet habitat :
- Éviter les coupes rases sur de grande surface, elles entraînent l'explosion de la Molinie bleue. De plus les arbres jouent un rôle de pompe, si trop d'arbres sont coupés la nappe remonte en mettant en péril les semis.
- Privilégier une régénération naturelle sous forme de trouées de taille variable en gardant des semenciers, et si besoin la compléter par plantation.



Molinie bleue



Sylvain Gaudin - CRPF CA © CRPF

Forêt de pente de tilleul, d'érable, de frêne

■ TOPOGRAPHIE / FRÉQUENCE

Ravins très encaissés, fortes pentes (au moins 30 %), atmosphère humide. Habitat rare.

■ SOL / RICHESSE CHIMIQUE

Sol peu profond avec beaucoup de pierre et souvent calcaire.



Cornouiller sp

© JJ



Sylvain Gaudin - CRPF CA © CRPF

Semis de tilleul

■ VÉGÉTATION

Strate arborescente dominée par le Frêne commun, les érables (sycomore et champêtre), le Tilleul à grandes feuilles, l'Orme des montagnes.

Strate arbustive représentée par l'Aubépine, le Sureau noir, le Cornouiller sanguin, le Noisetier, la Clématite vigne blanche et le Troène commun...

Strate herbacée composée de nombreuses fougères dont la Scolopendre, le Polystic à soie, le Dryoptéris écaillé, la Fougère mâle, la Fougère dilatée et d'autres espèces comme la Mercuriale pérenne, l'Aspérule odorante, la Mélisse à une fleur, la Moschateline, l'Arum tacheté...

■ INTÉRÊT SYLVICOLE



Malgré la présence de sol riche et humide, l'exploitation de ces peuplements forestiers est souvent difficile et peu rentable en raison de la forte pente. Malgré tout il peut être économiquement rentable d'exploiter les plus beaux arbres. Un débardage par câble peut être une solution pour extraire les arbres abattus. La régénération naturelle est généralement abondante pour compléter les vides créés par la coupe des plus beaux bois.

■ INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE



Ces forêts couvrent de très faibles étendues.

La situation confinée est favorable à de nombreuses fougères, et d'autres espèces dont certaines protégées (Cardamine à sept folioles par exemple).

Ces forêts participent à la diversification du milieu forestier en formant des mosaïques d'habitats très intéressantes pour la biodiversité.



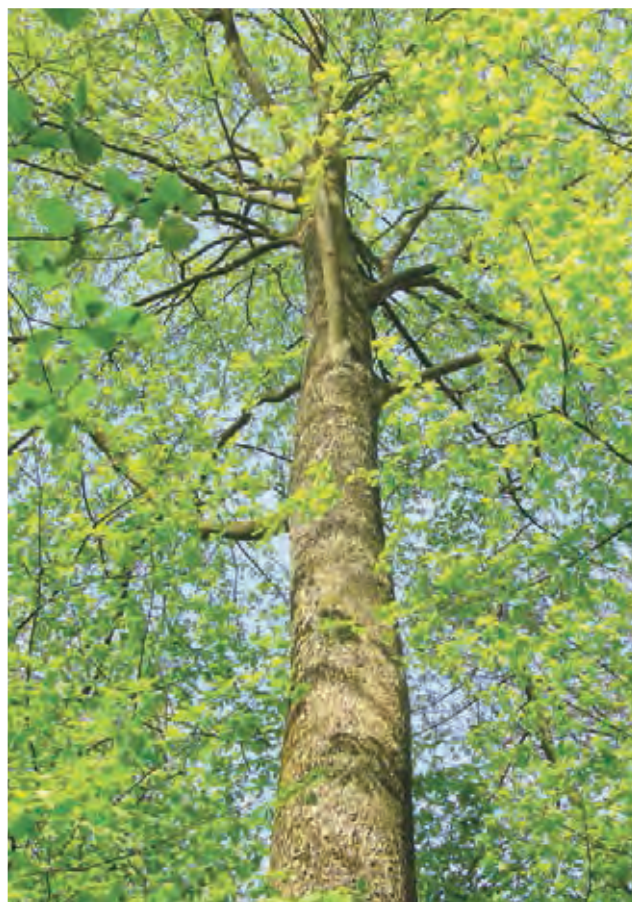
Mesures de gestion obligatoires

- Suivre une logique de conservation ou de restauration d'habitats pour les interventions dans ces habitats caractéristiques des forêts de pente. Des prélèvements ponctuels sont possibles pour récolter les bois de très bonne qualité.
- Conserver une zone de protection de 25 mètres autour de ces habitats pour y maintenir une ambiance forestière continue. Des coupes d'éclaircies et de régénération naturelle par trouée sont possibles dans ce périmètre. Cette mesure a pour objectif de ne pas isoler cet habitat et de maintenir son caractère humide et confiné.



Mesures de gestion volontaires/conseillées

- En raison de la forte pente lors de l'exploitation, l'utilisation d'un tracteur à câble est fortement recommandée.
- Il est conseillé de maintenir un couvert permanent en arbre ou en régénération, ces forêts jouent un rôle de fixation des sols et des éboulis. Une mise à nu du sol risque d'entraîner des ravinements et une perte de terre fine.



Erable sycomore



Mireille Moles - IDF © CNRF






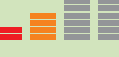


Hêtraies - Chênaies



Sylvain Caudin - CRPF CA © CNRF

	Nom habitat	Localisation	Topographie	Sol richesse	Végétation arborée	Végétation arbustive
Acide 9110-1	Hêtraie, hêtraie-chênaie acidiphile	Rare et présent principalement en Hainaut Thiérache et Ardenne primaire	Versant ou plateau	Sol pauvre en éléments minéraux et acide, parfois engorgé	Hêtre, Chêne accompagné du Sorbier des oiseleurs...	Sorbier à grappe, Houx, Framboisier...
Acide 9120-2	Hêtraie-chênaie atlantique acidiphile à Houx	Présente uniquement sur la façade atlantique	Versant ou plateau			Houx, Bourdaine, Néflier...
Peu acide 9130-4	Hêtraie-chênaie à Chèvrefeuille	Non présente sur la façade atlantique et en Ardenne primaire, présente sur le reste du territoire de NPCP	Versant ou plateau	Sol peu acide, bonne réserve en eau	Hêtre, Chêne accompagné du Bouleau du Tremble...	Noisetier , Aubépine, Houx...
Neutre 9130-3	Hêtraie-chênaie à Jacinthe des bois	Présente sur toute la région, rare dans le département du Nord et la Thiérache	Versant ou plateau	Sol neutre bonne réserve en eau	Hêtre, Chênes pédonculé et sessile, Charme souvent accompagné du Merisier...	Noisetier, Aubépine...
Calcaire 9130-2	Hêtraie-chênaie à lauréole		Versant, souvent forte pente.	Sol calcaire, souvent faible réserve en eau	Hêtre, Chênes pédonculé et sessile, Érable champêtre, Frêne...	Cornouiller sanguin et mâle, Fusain, Troène, Lauréole, Clématite, Noisetier...



Végétation herbacée	Intérêt * écologique	Intérêt sylvicole	 Gestion obligatoire	 Gestion conseillée
Luzule blanchâtre, Canche flexueuse, Myrtille		Faible à moyen, dépend de l'acidité du sol. L'augmentation de l'acidité diminue la production forestière et restreint le choix des essences pour la production forestière	Les sols de cet habitat sont acides, les aiguilles de pin et d'épicéas étant souvent acidifiantes pour le sol la plantation de pin et de d'épicéas est interdite. Les arbres jouent un rôle de pompe, si trop d'arbres sont coupés la nappe remonte en mettant en péril les semis. Pour éviter ce phénomène sur les sols les plus engorgés privilégier une régénération naturelle sous forme de trouées de taille variable en gardant des semenciers, et si besoin la compléter par plantation.	L'étagement de la végétation, arborée et arbustive est favorable à la faune, de nombreuses espèces y trouvent gîte et couvert il est important de préserver cet étagement.
Canche flexueuse, Millepertuis élégant, Myrtille, Germandrée scorodoine, Leucobryum glauque, Fougère aigle			Ces peuplements ont tendance à devenir monospécifiques. Diversifier les peuplements au profit des essences secondaires permet de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier et d'augmenter la biodiversité.	Maintenir une majorité de peuplements feuillus (90 %) au sein de chaque site Natura 2000. De nombreuses espèces forestières de production peuvent être adaptées à ces habitats.
Oxalide petite oseille, Chèvrefeuille des bois, Véronique des montagnes, Lamier jaune, Stellaire holosté		Fort, de nombreuses essences de production sont adaptées à cet habitat	Ces peuplements ont tendance à devenir monospécifiques. Diversifier les peuplements au profit des essences secondaires permet de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier et d'augmenter la biodiversité.	Ce choix nécessite une réelle étude de station.
Jacinthe des bois, Anémone Sylvie, Fougère mâle, Millet diffus, Aspérule odorante, Laïche des bois, Lamier jaune...		Fort à très fort, notamment pour le Hêtre, les Chênes sessile et pédonculé, le Châtaignier, les feuillus précieux	Sur cet habitat des plantations de pins et d'épicéas ont été réalisées, les peuplements observés aujourd'hui sont souvent médiocre et l'habitat a été altéré, pour ces raisons l'enrésinement en épicéas et pins est interdit.	Se référer aux guides de stations forestières téléchargeables sur http://www.crfnforpic.fr/ La gestion en futaie irrégulière est favorisée par le tempérament du hêtre
Lierre, Laïche glauque, Mercuriale pérenne, Tamier, Gouet tacheté, Hellébore		De faible à moyen. Principalement lié à la réserve en eau du sol et à l'accessibilité de la forêt, souvent sur forte pente	Sur cet habitat des plantations de pins et d'épicéas ont été réalisées, les peuplements observés aujourd'hui sont souvent médiocre et l'habitat a été altéré, pour ces raisons l'enrésinement en épicéas et pins est interdit.	La gestion en futaie irrégulière est favorisée par le tempérament du hêtre

*Habitat d'intérêt communautaire, pouvant accueillir des espèces rares. Ces forêts participent à créer une mosaïque d'habitat forestier favorable à la biodiversité



Sylvain Gauthier - CFFP © ONF

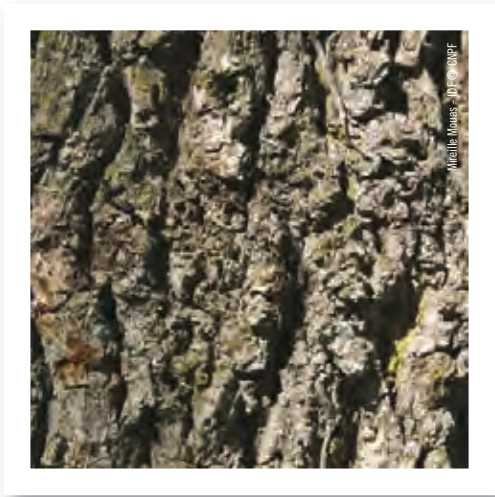
Chênaies pédonculées sur sols acides à neutre

■ TOPOGRAPHIE / FRÉQUENCE

Ces forêts se trouvent généralement en fond de vallon, vallée alluviale ou en bas de pente. C'est un habitat forestier couramment présent dans la région mais recouvrant de faible surface.

■ SOL / RICHESSE CHIMIQUE

Les sols sont généralement assez riches et souvent composés de limons argileux. Ces sols gardent bien l'eau et peuvent être engorgés une partie de l'année.



Michele Monas - JDR © ONF

■ VÉGÉTATION

Strate arborescente dominée par le Chêne pédonculé parfois accompagné du Frêne, de l'Érable sycomore, du Merisier, du Tilleul à petites feuilles, du Tremble ou du Charme.

Strate arbustive assez diversifiée : Noisetier, Aubépines à un style et épineuses, Fusain d'Europe, Sureau noir, Troène commun, Cornouiller sanguin, Viorne obier, Groseillier rouge...

Strate herbacée très riche et composée de Stellaire holostée, Polystic spinuleux, Faux-fraisier, Millet diffus, Canche cespiteuse, Oxalide petite-oseille, Primevère élevée, Ficaire, Renoncule tête d'or, Sanicle d'Europe, Moschatelline, Fougère femelle, Véronique des montagnes, Circée de Paris...

■ INTÉRÊT SYLVICOLE



Sol profond très bien alimenté en eau offrant une bonne réserve en eau pour le peuplement, mais présentant souvent un engorgement plus ou moins accentué.

Le sol est en général riche en éléments minéraux offrant de bonne potentialité de croissance pour les arbres.

■ INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

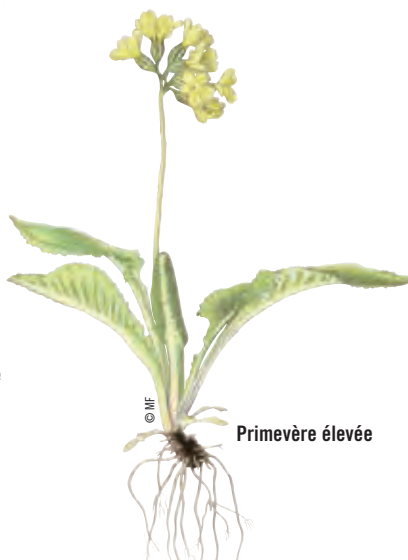


Habitat de faible surface

Présence d'espèces rares : Nivéole, Lathrée écaillée...



Fusain d'Europe



Primevère élevée



Mesures de gestion obligatoires

- Pour préserver cet habitat en cas de transformation, 80 % des essences de reconstitution devront faire partie du cortège caractéristique de l'habitat :
 - Chênes pédonculé et sessile
 - Merisier
 - Érables sycomore et plane
 - Bouleaux
 - Saules
 - Châtaigniers
 - Frêne commun (n'est plus préconisé en raison des dépérissements liés à la chalarose)
 - Aulne glutineux
 - Charme
 - Hêtre
 - Alisiers
 - Sorbier des oiseleurs
 - Tilleuls, Tremble
 - Orme champêtre
 - Orme de montagne
 - Poirier sauvage
 - Pommier sauvage
 - Noyers



Mesures de gestion volontaires/conseillées

- Cloisonner les parcelles pour le débardage afin d'éviter une circulation trop importante à travers le peuplement. Le passage de machine lourde peut entraîner des dépérissements. Adapter les techniques de débardage est donc indispensable (câble-treuil, pneus basse pression, exploitation sur sol sec ou gelé...). Les méthodes de travail doivent être adaptées au cas par cas pour chaque chantier, demandez conseil à votre gestionnaire.
- Limiter l'emploi de produits phytosanitaires du fait de la proximité de cet habitat avec les habitats humides et aquatiques





Sylvain Gaudin - CRPF CA © CNPF

Les amphibiens

Sonneur à ventre jaune

Le Sonneur à ventre jaune est présent uniquement dans le sud de l'Aisne. C'est une espèce de petite taille à la peau pustuleuse et dont l'allure est celle d'un petit crapaud. Coloration de dessus gris terreux ou olivâtre, face ventrale typiquement jaune ou orangée et noire, les taches s'étalent aussi sur les pattes.

Taille : 4 à 5 cm. Poids : 4 à 12 g

HABITAT DE L'ESPÈCE

On retrouve généralement cette espèce en milieu bocager, dans les prairies, en lisière des forêts ou en contexte forestier, notamment au niveau des chemins et clairières ou parcelle en régénération. Il a besoin de milieux aquatiques : mares permanentes ou temporaires, ornières, fossés, étangs, abreuvoirs... Il préfère les eaux stagnantes peu profondes et ensoleillées ou au moins non ombragées en permanence.

INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

Le Sonneur à ventre jaune est une espèce protégée au niveau national et européen.



Jean-Philippe Bédian - CRPF CA © CNPF

Triton crêté

Le Triton crêté est une espèce à la peau toujours verruqueuse, de teinte brune à taches noires et piquetée de points blancs sur les parties latérales de la tête. Il présente également en face ventrale une coloration jaune noire. Au printemps, les mâles arborent une crête dorsale et sur le dessus de la queue.

Taille : 13 à 17 cm. Poids : 7 à 15 g

HABITAT DE L'ESPÈCE

Le Triton crêté fréquente des milieux terrestres plutôt ouverts ainsi que les bordures de champs et les milieux forestiers. Les mares restent son habitat de prédilection : elles doivent être vastes et relativement profondes (1 m à 0,5 m)

INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

Le Triton crêté est une espèce protégée au niveau national et européen.



Mesures de gestion obligatoires

- Il est interdit de combler ou drainer les mares. Les mares forestières ont de multiples fonctions, elles accueillent une faune et une flore riche et offrent un abreuvoir naturel pour la faune.



Mesures de gestion volontaires/conseillées

- Il faut éviter d'introduire des poissons dans les milieux aquatiques où vivent ces deux espèces, les poissons risquent de faire concurrence voir même de détruire l'espèce.
- Pour que les populations puissent se déplacer et se rencontrer entre-elles il est important de restaurer les mares et les connexions entre les mares.
- Ne pas passer dans les ornières où le Sonneur à ventre jaune est présent.



© Olivier VINET ONF

Les insectes

Pique prune *OSMODERMA EREMITA*

Le corps est de couleur brun-noir rarement roux, à reflets métalliques. gros insecte coléoptère des vieux arbres creux remplis de terreau. Il vit l'essentiel de son cycle à l'état larvaire dans une cavité d'arbre, où il dépend alors de la décomposition du bois mort ou dépérissant. Il peut être observé dans beaucoup d'espèces feuillues. Il est très facilement reconnaissable. Sa phase adulte est néanmoins courte (environ 1 mois), il est donc très rare de le rencontrer à ce stade.

Taille adulte : 20 à 35 mm.

Lucane cerf-volant *LUCANUS CERVUS*

C'est le plus grand coléoptère d'Europe, très connu pour les mandibules très développées du mâle rappelant des bois de cerf. Il vit l'essentiel de son cycle à l'état larvaire dans des vieilles racines, souches ou feuillus dépérissants pendant une durée de 4 à 6 ans. Sa phase adulte est quant à elle très courte (environ 1 mois).

Taille femelle adulte : 25 à 50 mm Taille mâle adulte : 35 à 85 mm.



Sylvain Gaudin - CRPF CA © CNPF



© Hervé Bignon

Taupin violacé *LIMONISCUS VIOLACEUS*

De couleur noire, peu brillant, avec des reflets bleu foncé ou violacé au niveau du dos. Il a besoin d'un habitat très particulier : une cavité située à la base du tronc et à ras de terre. La larve du Taupin violacé se développe dans ces cavités.

Taille adulte : 10 à 11 mm.

Grand capricorne *CERAMBYX CERDO*

C'est un gros insecte qui peut s'observer de juin à septembre, à la tombée du jour, dans les milieux comportant des chênes de plus de 200 ans en général. La vie adulte est brève de l'ordre de 1 à 2 mois.

Taille adulte : 24 à 55 mm.



© Alain Escalvay - CNPF



Mesures de gestion obligatoires

- Maintien des arbres morts, sénescents et des souches abritant ces espèces.



Mesures de gestion volontaires/conseillées

- À défaut de présence d'arbres morts ou sénescents, il est conseillé de maintenir un arbre de diamètre > 35 cm par hectare.

Les chiroptères

La Barbastelle

BARBASTELLA BARBASTELLUS

C'est une chauve-souris essentiellement forestière très sensible aux changements de son habitat. Elle préfère les forêts de feuillus matures avec un sous étage abondant. La forêt lui apporte gîte et couvert. Elle se nourrit principalement de papillon de nuit.

Tête + corps : 4,5-6 cm
Envergure : 24,5-28 cm
Poids : 6-13,5 gr

Vespertilion à oreilles échanquées

MYOTIS EMARGINATUS

Essentiellement cavernicole, cette espèce affectionne les milieux humides pour la chasse. Elle s'installe près des vallées alluviales, des massifs forestiers, principalement avec des feuillus entrecoupés de zone humides.

Tête + corps : 4-5 cm
Envergure : 22-24 cm
Poids : 7-15 gr

Grand rhinolophe

RHINOLOPHUS FERRUMEQUINUM

Il recherche les paysages semi-ouverts, formés de boisements de feuillus, d'herbages en lisière de bois, les ripisylves, les landes, les friches, les vergers pâturés lui sont favorables. Par contre il fréquente peu les plantations de résineux, les cultures et les milieux ouverts sans arbres.

Tête + corps : 5,7-7 cm
Envergure : 35-40 cm
Poids : 17-34 gr



Grand murin

MYOTIS MYOTIS

Le grand murin est une espèce de chauve-souris de grande taille, nocturne et typiquement forestière. Les terrains de chasse de cette espèce sont généralement situés dans des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois avec une végétation herbacée rase

Tête + corps : 4,5-5,5 cm - Envergure : 25-30 cm - Poids : 7-12 gr

Vespertilion de Bechstein

MYOTIS BECHSTEINI

C'est une chauve-souris principalement forestière, elle préfère les forêts de feuillus âgées à sous-bois denses, en présence de ruisseaux, mares ou étangs. Elle hiberne généralement dans des cavités d'arbres, la densité de ces derniers conditionne alors leur présence.

Tête + corps : 4,5-5,5 cm
Envergure : 25-30 cm
Poids : 7-12 gr



Mesures de gestion obligatoires

- Pas d'obligation spécifique. Mais l'application de l'obligation générale n° 2 sera particulièrement favorable au Vespertilion de Bechstein.
- L'obligation générale n°2 : *Maintenir les arbres morts sur pied ou au sol déjà présents. Des arbres morts ayant une valeur économique significative peuvent être exploités.* Il est notamment intéressant de ne pas se forcer à garder des arbres morts mais à profiter d'événement climatique pour maintenir des arbres morts sur pied et au sol. Par exemple après un coup de vent où quelques arbres sont tombés, garder un arbre au sol qui est difficilement accessible ou sans intérêt économique est une méthode peu contraignante pour le propriétaire.



Mesures de gestion volontaires/conseillées

- Limiter au maximum l'emploi d'insecticides
- À défaut de présence d'arbres morts, il est conseillé de maintenir un arbre sénescant de diamètre > 35 cm par hectare.
- Prêter attention aux ripisylves selon les recommandations des guides du CRPF (<http://www.crfpnrpic.fr/>).
- Pour les autres espèces que le Vespertilion de Bechstein la gestion forestière actuelle permet leur conservation. Des mesures de conservation visant à préserver les cavités peuvent être utilement prises en lien avec les animateurs des sites Natura 2000.

Les mollusques

Vertigo mouliinsiana Vertigo angustior

Ces deux espèces se développent essentiellement dans les zones humides calcaires. On les trouve principalement dans les marais mais aussi en bordure d'étangs, de lacs, au niveau de berges de rivières, dans de petites dépressions humides, des prairies toujours humide à jonc. Ces zones humides favorables à ces deux mollusques peuvent se trouver en forêt ou en bordure de forêt.



Mesures de gestion obligatoires

- Maintien des arbres morts, sénescents et des souches abritant ces espèces.



Mesures de gestion volontaires/conseillées

- À défaut de présence d'arbres morts ou sénescents, il est conseillé de maintenir un arbre de diamètre > 35 cm par hectare.

Les plantes

Liparis de Loesel LIPARIS LOESELII

Orchidée de petite taille, haute de 6 à 25 cm, de couleur entièrement verte.

Elle affectionne surtout les sols tourbeux, mais, sur le littoral, on la rencontrera aussi sur sable plus ou moins pourvu de matière organique. Elle pousse généralement en pleine lumière, cette plante a néanmoins été observée exceptionnellement dans des formations plus ou moins embroussaillées voire boisées. Dans les tourbières, la plante est surtout liée aux tapis de mousse, parfois aussi à la périphérie des touradons ou à même la tourbe

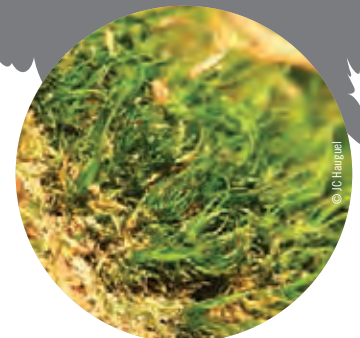
Dicrane vert DICANUM VIRIDE

Soumise à réglementation et présente uniquement en Picardie.

Mousse verte foncée olivâtre parfois presque noire, de 15 à 35 mm. Le Dicrane vert est une espèce qui se développe surtout à la base des troncs d'essences à écorce lisse (Hêtre, Charme) ou à écorce rugueuse (Châtaignier, Chêne, Érable champêtre, Alisier torminal, exceptionnellement sur le Tilleul), mais toujours sur des arbres vivants.

Toutefois, assez rarement, on peut l'observer sur du bois mort. Cette mousse pousse à l'ombre et dans une ambiance humide.

Liparis de Loesel



Dicrane vert



Mesures de gestion obligatoires

- Le Liparis de Loesel est dépendant des milieux humides, il faut les préserver pour sauvegarder cette espèce.
- En présence du Dicrane vert, des coupes rases sur de grandes surfaces risquent de le faire disparaître. Privilégier des coupes de plus petite surface qui facilitera la recolonisation de l'espace coupé par la mousse.



Mesures de gestion volontaires/conseillées

- Le Liparis de Loesel pousse en zone humide et en pleine lumière il faut éviter la fermeture du milieu pour maintenir l'espèce.



Les oiseaux

Pic noir

Longueur : 44-48 cm. Poids : 200-380 g

Besoin de l'espèce : grandes superficies boisées (200 à 500 ha), avec des hêtres de gros diamètre et du bois mort en abondance.



Maintien des hêtres morts de gros diamètre. Conservation des arbres porteurs de loges lors des éclaircies.

Pic mar

Longueur : 19,5-22 cm Poids : 52 à 64 g

Besoin de l'espèce : gros chênes avec du bois mort en abondance.



Maintien des chênes morts de gros diamètre. Conservation des arbres porteurs de loges lors des éclaircies.



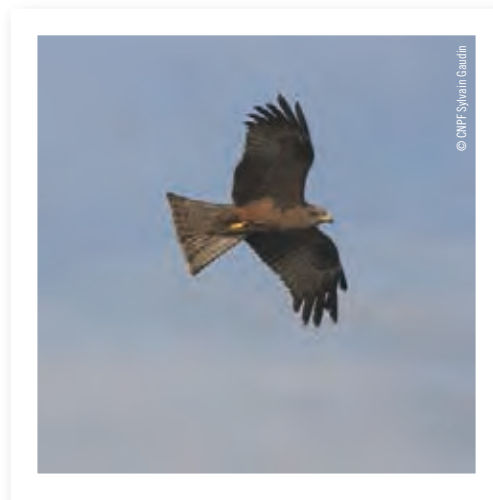
Engoulevent d'Europe

Longueur : 26 à 28 cm. Poids : 50 à 110 g

Besoin de l'espèce : espace semi-ouvert, semi-boisé, avec des zones buissonnantes et des parties de sol nu. Cette espèce niche au sol, elle a besoin d'un sol sec.



La première ponte et le développement des petits se déroulent du 1^{er} juin au 31 juillet. Éviter les travaux de dégagements mécaniques pendant cette période dans les parcelles de landes ou en régénération.



Milan royal

Longueur : 59 à 66 cm - Poids : 800 à 1 250 g

Besoin de l'espèce : milieu boisé pour nicher et ouvert pour chasser. Il hiverne sur le pourtour méditerranéen.

Milan noir

Longueur : 50 à 60 cm. Poids : 650 à 1 000 g

Besoin de l'espèce : milieu humide (lac, rivière, prairie...) pour chasser et niche dans les arbres. Il hiverne dans les pays chauds.



La reproduction de l'espèce, la ponte et le développement des petits se déroulent du 1^{er} avril au 15 juillet. Éviter les travaux (abattage, façonnage, débardage, création de pistes forestières...) dans un rayon de 100 m autour du nid pendant cette période. De plus il faut conserver l'arbre porteur du nid lors des éclaircies.

Cigogne noire

Longueur : 95 à 100 cm. Poids : 3 kg

Besoin de l'espèce : des grandes zones boisées, à proximité de zones humides. Elle hiverne en Afrique.



La reproduction de l'espèce, la ponte et le développement des petits se déroulent du 1^{er} avril au 15 juillet. Éviter les travaux (abattage, façonnage, débardage, création de pistes forestières...) dans un rayon de 100 m autour du nid pendant cette période. De plus il faut conserver l'arbre porteur du nid lors des éclaircies.

Busard Saint Martin / Busard cendré

Longueur : 50 cm. Poids : 350 g

Besoin de l'espèce : lande, marais et bocage, apprécie les coupes rases et les clairières forestières. Espèces qui nichent au sol et hiverne en Afrique.



La reproduction de l'espèce, la ponte et le développement des petits se déroulent du 1^{er} avril au 15 juillet. Éviter les travaux (abattage, façonnage, débardage, création de pistes forestières...) dans un rayon de 100 m autour du nid pendant cette période.



Rôle des genêts

Longueur : 27-30 cm. Poids : 120-200 g

Besoin de l'espèce : Milieux alluviaux (peupleraies et prairies permanentes). L'espèce niche au sol.



Afin de garder des zones refuges au rôle des genêts il est conseillé de faucher ou gyrobroyer maximum une ligne sur deux avant le 15 août. Après le 15 août la fauche est possible sur toute la parcelle.

Bondrée apivore

Longueur : 52 à 60 cm. Poids : 600 à 950 g

Besoin de l'espèce : présence alternée de massifs boisés et de prairies. Niche dans les arbres. Hiverné en Afrique.



La reproduction de l'espèce, la ponte et le développement des petits se déroulent entre le 1^{er} mai et le 1^{er} septembre. Éviter les travaux (abattage, façonnage, débardage, création de pistes forestières...) pendant cette période dans un rayon de 80 m autour du nid. L'arbre porteur du nid est à préserver lors des éclaircies

Pie grièche écorcheur

Longueur : 16 à 18 cm. Poids : 25-40 g

Besoin de l'espèce : milieux semi-ouverts, haies et bocage, évite totalement les forêts fermées, elle peut être présente dans les premiers stades de la régénération des parcelles.



Les recommandations générales 5 et 6 sont favorables à l'espèce.



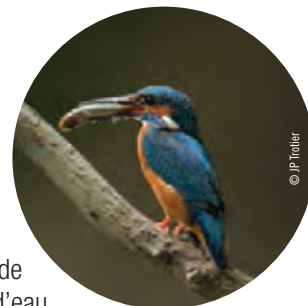
Martin-pêcheur

Longueur : 17 à 19,5 cm. Poids : 35 à 45 g

Besoin de l'espèce : présence d'eau dormante ou courante et d'une ripisylve favorable au développement des proies du martin-pêcheur.



Maintenir une bande boisée de 5 m de large le long des cours d'eau. Si une coupe est nécessaire ne pas la réaliser sur la totalité du linéaire boisé.



Grande aigrette

Longueur : 85 à 104 cm. Poids : 900 à 1650 g

Besoin de l'espèce : zone humide, elle s'installe dans des zones déjà occupées par des colonies de Héron.



Maintenir des arbres porteurs de nid de hérons et de grande aigrette.

Balbuzard pêcheur

Longueur : 55-60 cm. Poids : 1200-2000 g

Besoin de l'espèce : des zones humides pour se nourrir. Le nid est situé généralement au sommet d'un pin en forêt ou d'un piton rocheux. Il hiverné en Afrique.



La reproduction de l'espèce, la ponte et le développement des petits se déroulent entre le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre. Éviter de pratiquer des coupes dans un rayon de 100 m autour des nids pendant cette période. L'arbre porteur du nid est conservé lors des éclaircies.



© J. Hauguel

Les milieux agropastoraux

Les dunes grises, dunes boisées du littoral

Sur le littoral les premières dunes sont non boisées et occupées par une végétation herbacée. Plus on s'éloigne du littoral plus les contraintes liées au vent diminuent permettant aux ligneux de se développer. Sur les dunes plus abritées la forêt peut pousser. Cette succession de végétation est naturelle et favorable à un grand nombre d'espèces.



Les pelouses sèches sur calcaires

Tout comme les landes sèches, les pelouses sèches sont pour la plupart l'héritage des pratiques pastorales extensives des derniers siècles. Comme le nom l'indique ces pelouses sont composées d'herbacées qui se développent sur des sols peu épais fortement chargés en calcaire. Les pelouses sèches sur calcaire abritent une diversité floristique et faunistique exceptionnelle.

Quelques fois le Genévrier commun s'y développe. Cet arbuste a besoin de pousser en pleine lumière et il ne supporte pas la concurrence. La taille adulte de cet arbuste peut varier de 2 à 10 mètres de hauteur. Les feuilles sont des aiguilles persistantes, très piquantes. La baie est d'abord verte, elle devient sombre et bleuâtre en mûrissant. La baie et le bois sont utilisés pour de nombreux usages (médicinale, alimentaire...). Toute une faune est associée au genévrier avec quelques espèces qui se nourrissent uniquement de celui-ci.

Les landes sèches

Les landes sèches sont des milieux avec une végétation dominée par des espèces ligneuses de petite taille à feuilles persistantes, telles que les bruyères et les ajoncs. Elles se développent sur des sols pauvres, acides et secs. C'est un habitat favorable à l'Engoulevent d'Europe vu précédemment. Cet habitat est en forte régression. Les landes présentent à proximité d'un massif forestier sont issues de défrichement ancien suivis de mise en pâture. Le pâturage sur ces landes ayant presque disparu, les milieux se reboisent naturellement ou sont plantés par l'homme.



© Alexandre Querrier - CRPF Poitou-Charentes © ONPF



Mesures de gestion obligatoires

- Toute intervention susceptible de modifier le sol est interdite : mise en décharge, fertilisation, labours, retournement pour la mise en culture.
- Il est interdit de boiser cet habitat.



Mesures de gestion volontaires/conseillées

- Pour les forêts dunaires, limiter la plantation de résineux (pin, douglas...). Pour les milieux ouverts, des travaux d'élimination de ligneux (coupes, débroussaillages) avec exportation des produits de coupes sont nécessaires afin de remettre la zone en lumière.



Genévrier



Lande restaurée



Sylvain Gardin - CRPF CA © CRPF

Les habitats aquatiques et milieux humides

Les mares forestières

Une mare est une petite étendue, le plus souvent artificielle, d'eau douce dormante, de taille et de profondeur inférieures à celle d'un étang. On distingue différents types de mares en fonction de :

- son origine (nappe phréatique superficielle, ruissellement, eau de pluie),
- de la variation du niveau d'eau (mares temporaires, permanentes),
- de la richesse en minéraux de l'eau (mares riches en minéraux ou mares pauvres en minéraux),
- de l'ensoleillement (qui influera sur la température de l'eau).

Tous ces facteurs font varier la faune et la flore présentes dans et aux abords des mares. Les mares constituent des points d'eau pour la faune sauvage forestière. L'évolution des mares conduit naturellement à leurs comblements par accumulation de végétaux aquatiques, de feuilles (formation de vase).



Sylvain Gardin - CRPF CA © CRPF

Les ruisseaux intraforestiers

Les petits ruisseaux et les cours d'eau plus importants traversent ou bordent des peuplements forestiers. Il existe différents types de cours d'eau. On les distinguera en fonction :

- de leurs dimensions,
- de leur débit,
- de leur caractère temporaire (lit à sec en été) ou permanent...

Les cours d'eau, quelle que soit leur taille, permettent l'évacuation des excédents d'eau, évitant aux sols de devenir marécageux. La végétation qui s'y développe et la faune qui y vit sont très variables en fonction de la qualité de l'eau, de la profondeur et du courant, du type de roche, de la nature des peuplements adjacents. Les ruisseaux constituent des points d'eau pour la faune sauvage forestière. Les zones de transition entre le cours d'eau et les milieux terrestres offrent une grande variabilité d'habitats favorable à la biodiversité.



Iris jaune

© W

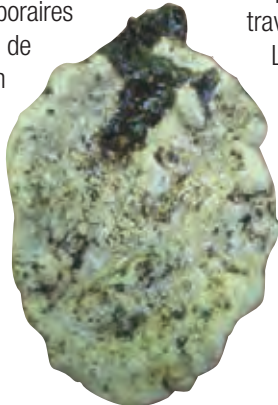


Les tourbières et marécages

Alimentés par des sources ou des plans d'eau, les tourbières et les marécages sont caractérisés par des sols toujours engorgés et un cortège d'espèces très spécialisées car adaptées à des milieux très pauvres en oxygène. Les tourbières et marécages participent également à la régulation des ressources en eau d'un bassin versant. La particularité des espèces présentes et la rareté de ces milieux dans nos forêts confèrent à ces milieux une haute valeur écologique. Le maintien en bon état de conservation de ces milieux, fragiles et économiquement peu productifs, nécessite de ne pas perturber l'alimentation en eau (par drainage périphérique, captage de source), d'éviter leur fermeture (par boisement naturel ou plantation) et de s'abstenir de toutes perturbations mécaniques (extraction de la tourbe, traversée d'engins...).

Les mégaphorbiaies

Il s'agit de végétations de hautes herbes installées en bordure de cours d'eau et en lisière de forêts humides. Ces « prairies » élevées sont soumises à des crues temporaires et sont caractérisées par l'absence d'actions anthropiques (fertilisation, fauchage, pâturage). Elles se transforment progressivement par l'implantation d'arbustes (saules, tremble, aulne...) et d'arbres vers un état de forêts riveraines. Il s'agit donc de milieux souvent temporaires qui subsistent cependant en lisière et au bord de chemins sur les cloisonnements sylvicoles en bordure de forêt et dans les jeunes peupleraies.



Feuille pétrifiée

Les landes humides

Les landes humides sont caractérisées par une végétation dominée par des espèces ligneuses de petite taille, à feuilles persistantes, telles que les bruyères, les genêts et les ajoncs. Elles se développent sur des sols pauvres, acides et engorgés d'eau. Les landes sont des milieux soit d'origine naturelle soit liée à l'action de l'homme. Les landes qui résultent de l'action de l'homme sont généralement issues de déforestations anciennes suivies d'une mise en pâturage. La plupart, en l'absence d'entretien, subissent une dynamique progressive de recolonisation par les ligneux. Souvent en lien avec les milieux tourbeux, les landes humides sont globalement en régression.

Les sources pétrifiantes

Cet habitat correspond à des formations végétales qui se développent autour de sources ou de suintements d'eau calcaire. Le calcaire va précipiter et former une sorte de roche friable appelée tuf (ou un travertin). Cette roche friable se forme doucement au fil des ans. Les sources pétrifiantes se rencontrent dans des milieux assez divers, depuis les forêts jusque dans des paysages ouverts, mais recouvrent de très faibles surfaces. La composition floristique est assez variée et dominée généralement par des mousses très spécialisées accompagnées d'herbacées plus ou moins clairsemées (Prêles et Laîches).



Sylvain Gaudin - CRPF CA © CNPF

Jussie



Mesures de gestion obligatoires

- Ne pas introduire d'espèces végétales exotiques (comme la Jussie, l'Elodée du Canada...) car ces plantes envahissantes banalisent les milieux et concurrencent les autres plantes.
- Ne pas encombrer le lit des cours d'eau ou mares, les risques sont : la création d'obstacles à l'écoulement des eaux et à la circulation du poisson, la dégradation des berges et ouvrages d'art (pont, digue...), l'altération de la qualité des eaux (fermentation et dégradation des débris végétaux).
- Le remblaiement ou la mise en décharge des milieux aquatiques et humides sont strictement interdits.
- Il est interdit de drainer ces milieux.
- Ne pas boiser ces habitats ouverts.



Mesures de gestion volontaires/conseillées

- Favoriser la mosaïque des milieux où s'expriment à la fois des formations avec une végétation dense et des formations ouvertes, cette alternance est favorable à la faune et à la flore.
- Favoriser les lisières étagées le long des chemins, talus, bordure de culture... Ces lisières constituent l'interface favorable entre les milieux boisés et les autres occupations du sol (terre agricole, zone humide...).
- Éviter le passage des engins à travers ces milieux. Premièrement l'engin risque de s'embourber et deuxièmement le tassement du sol risque de dégrader l'habitat.
- Surveiller et limiter le développement des espèces qui pourraient contribuer à faire régresser ou même éliminer l'habitat : roseaux, ronces, végétation flottante, plantes ligneuses susceptibles d'induire un ombrage...



Eupatoire chanvrine

Cas particuliers



Précision sur les dessertes forestières (pistes et routes forestières)

Si un propriétaire souhaite que son projet de desserte (route forestière accessible aux grumiers ou place de dépôt stabilisée) soit approuvé en même temps que son PSG et ainsi d'être dispensé de l'évaluation des incidences, il doit détailler son projet d'infrastructure de la manière suivante :

- cartographier le projet de tracé d'une façon suffisamment précise (carte au 1/25 000 au minimum)
- présenter des éléments techniques permettant au CRPF de conclure quant à l'impact du projet sur la conservation des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire en apportant les justificatifs suivants :
 - emprise approximative du projet,
 - description des matériaux utilisés,
 - description des dispositifs permettant la circulation de l'eau le cas échéant, (si un cours d'eau est traversé par une voirie, la procédure relève de la loi sur l'eau dans ce cas contactez la DDT)

Si le CRPF ne dispose pas d'éléments suffisants dans le PSG pour en apprécier l'impact, il demandera des compléments d'information. En cas de refus ou d'impossibilité du propriétaire, le plan sera alors agréé sans le projet de desserte forestière.

Si le CRPF estime que le projet de desserte a un impact notable sur les habitats et les espèces du site, il demandera au propriétaire de modifier son projet afin de le rendre compatible avec les enjeux du site. En cas de refus ou d'impossibilité du propriétaire, le plan sera alors agréé mais pas le projet de desserte forestière.

Précision pour les cas particuliers de dépérissement des peuplements

En cas de reconstitution après un dépérissement* ou une tempête (coup de vent), il est possible de planter des essences normalement non acceptées sur l'habitat, mais uniquement si les essences proposées ne sont plus adaptées aux nouvelles conditions stationnelles. Le propriétaire fera une demande de modification à son plan simple de gestion auprès du CRPF.

* Le dépérissement est caractérisé par un ensemble d'anomalies visibles à l'œil : affaiblissement généralisé, mortalité de branche, réduction de la quantité et qualité du feuillage, mort de certains individus.

ANNEXE VERTE NATURA 2000

SIMPLIFICATION DES MESURES RÉGLEMENTAIRES NATURA 2000 EN FORÊT

Sites et bibliographie utiles

- Le site du CRPF Centre Régional de la Propriété Forestière : www.crpfnorpic.fr/le-crpf-nord-picardie
- Le site pour télécharger les documents d'objectifs zone Natura 2000 en Picardie : www.natura2000-picardie.fr/
- Le site pour télécharger les documents d'objectifs zone Natura 2000 en Nord Pas-de-Calais : www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?Demarche-Natura-2000/
- « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Édition La documentation française. Tome 1/Habitats forestiers. Tome 2/Habitats côtiers. Tome 3/Habitats humides. Tome 4/Habitats agropastoraux. Tome 5/Habitats rocheux. Tome 6/Espèces végétales. Tome 7/Espèces animales.

**SONNEUR À VENTRE JAUNE ENGOULEVENT D'EUROPE FORÊT ALLUVIALE
TAUPIN VIOLACÉ FORÊT DE PENTE GRAND MURIN VERTIGO MILAN ROYAL
RUISSEAU INTRA FORESTIER TRITON CRÊTÉ PIQUE PRUNE LANDE
SÈCHE CRÉATION DE PISTE FORESTIÈRE BALBUZARD PÊCHEUR...**



La collection « Les cahiers du patrimoine naturel de Picardie » a pour vocation de présenter, expliciter et valoriser les spécificités du patrimoine naturel picard et de ses dynamiques d'évolution.

Elle sert un double objectif de pluralité et de cohérence : pluralité des médias et des diffuseurs ; cohérence issue d'une vision partagée que renforce une caution scientifique. « Les cahiers du patrimoine naturel de Picardie » sont conçus aussi bien pour le grand public, que pour les élus, les services des collectivités territoriales, les enseignants et les gestionnaires d'espaces naturels.

C'est en comprenant les interactions, les équilibres et l'empreinte des activités humaines sur la biodiversité, qu'il est possible de saisir toute la valeur d'un patrimoine naturel en constante évolution.

www.patrimoine-naturel-picardie.fr

Document réalisé par Clément HUBERT et Sylvain PILLON :

Centre Régional de la Propriété Forestière
96 rue Jean Moulin - 80000 Amiens

Avec la contribution du comité de pilotage des cahiers du patrimoine de Picardie

Ouvrage financé par : DRAAF Nord-Pas de Calais, Région Picardie